

Un calice en bois.

Le calice, coupe servant à la messe, doit être exécuté dans un matériau noble. L'or, l'argent ou tout au moins un métal argenté ou doré à l'intérieur de la coupe, sont recommandés. On présente parfois des verres à pied qui ont, selon la tradition orale, servi à célébrer l'eucharistie durant l'époque de proscription du culte chrétien pendant la Révolution française (entre 1793 et 1795). Enfin, des coupes précieuses, héritées de l'Antiquité, étaient conservées dans les trésors des abbayes anciennes et ont pu servir de calice.

Cependant, on trouve dans quelques sacristies des calices en bois. Evidemment, ils ne pouvaient contenir du vin ; du moins ne trouve-t-on pas de trace de liquide à l'intérieur de la coupe. Quelle était leur utilité ? On peut penser, quand la dimension de l'objet est supérieure à l'ordinaire (entre 20 et 30 cm de haut), qu'il s'agit d'un attribut de statue. Mais, dans d'autres cas, il semble bien qu'il s'agissait d'un « calice d'exercice ».



La célébration de la messe demandait, dans le rituel de saint Pie V, une très grande précision. Les rubriques du missel (texte explicatif ou descriptif imprimé en rouge) donnaient le détail de chaque geste, mais les séminaristes devaient s'entraîner avant d'être ordonnés. Pour ce faire, on leur confiait des calices en bois, non consacrés, qu'ils apprenaient à manier. On peut également penser que ces calices ont servi lors de représentations théâtrales présentées dans les patronages.

L'exemple de calice en bois présenté ci-dessus est conservé dans une paroisse des environs de Strasbourg.